



L'exécutif doit renoncer à sa réforme de l'assurance-chômage

Le gouvernement a décidé de mener une 5ème réforme de l'assurance chômage, dont l'objectif affiché serait l'atteinte du « plein emploi ».

Ces mesures poursuivent la logique de baisse brutale des droits entamée en 2019 par l'exécutif qui n'a eu de cesse de durcir les règles d'indemnisations des demandeurs d'emploi :

Réforme du calcul du salaire journalier de référence, passage de 4 à 6 mois de la durée de cotisation nécessaire pour l'ouverture de droits, application d'un coefficient réducteur sur la durée maximale d'indemnisation via le mécanisme de contracyclicité, dégressivité de l'allocation pour les « hauts revenus » à partir du 7ème mois...

Toutes ces réformes ont entraîné des conséquences directes et graves pour les personnes privées d'emploi, tant sur le montant des allocations (-17%), que sur la durée moyenne d'indemnisation (-25%), et une baisse du nombre des personnes percevant une indemnité par rapport au nombre d'inscrit-es (seulement 38% le sont).

Et pour quel résultat ?

Le taux de chômage a certes baissé dans un premier temps, comme dans les autres pays de l'Union européenne, la France bénéficiant tout comme ses voisins d'un rebond de l'économie mondiale post crise Covid, mais celui-ci repart de nouveau à la hausse, avec une augmentation des plans de licenciements.

Et la plupart des projections (Banque de France, OCDE..) s'accordent à dire qu'il va continuer d'augmenter au cours de l'année, passant la barre des 8%.

L'impact positif sur l'emploi des précédentes réformes n'ayant pas été prouvé, il aurait été logique de ne pas poursuivre en ce sens et de mettre l'accent sur une amélioration des conditions de travail et des qualifications.

Ce n'est pas le choix opéré par le gouvernement, les dispositions présentées s'inscrivent exactement dans la même logique que les précédentes, avec une augmentation de la durée d'affiliation, passant de 6 à 8 mois sur une durée de référence qui elle passe de 24 à 20 mois, ainsi qu'une réduction de la durée maximale d'indemnisation passant de 18 à 15 mois pour les moins de 57 ans et de 27 à 22.5 mois pour les plus de 57 ans.

En résumé, cette réforme cible ce qu'il reste des indemnisé.es, en raccourcissant la durée générale, et pourrait exclure de tout droit particulièrement des jeunes, des seniors, des femmes à temps partiels...

Sans fournir d'études d'impact, le gouvernement opère une réforme financière, annonçant 3,6 milliards €/an. Les travaux autrement sérieux de l'UNEDIC montrent qu'il s'agirait en réalité de 4 à 5,4 milliards par an. Au total un quart des allocations assurance chômage serait supprimé depuis le début des réformes.

Alors même que le gouvernement vient de subir un véritable désaveu aux dernières élections européennes, il est temps de renoncer à la réforme la plus inutile, la plus injuste et la plus violente jamais vue.

Le 12 juin 2024